



Organisation pour
Le Développement
Et des Droits Humains
Au Congo

GUIDE PRATIQUE

SUR LE CONSENTEMENT LIBRE, INFORMÉ ET PRÉALABLE (CLIP)

RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT AU SEIN DES POPULATIONS AUTOCHTONES EN RÉPUBLIQUE DU CONGO



RESPECTER LES DROITS – ÉCOUTER LES PEUPLES – CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR

QU'EST-CE QUE LE CLIP ?

Le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) est un droit collectif des peuples autochtones leur permettant d'accepter ou de refuser un projet de développement susceptible d'affecter leurs terres, territoires, ressources, cultures, modes de vie et droits.

Il repose sur la liberté de décision, une information complète et compréhensible, des consultations de bonne foi et un accord donné avant tout démarrage du projet.



LIBRE

Sans pression, menace ou intimidation.



INFORMÉ

Informations complètes, claires, accessibles et compréhensibles.



PRÉALABLE

Consultations suffisantes avant toute décision ou activité.



CONSENTEMENT

Accord collectif donné par les peuples autochtones sur leurs propres procédures.

CADRE LÉGAL ET NORMATIF

- ✓ Constitution du 25 octobre 2015 : reconnaît les droits des populations autochtones.
- ✓ Loi n° 5-2011 du 25 février 2011 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones.
- ✓ Décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 fixant les règles et procédures de réalisation des EIES et des PGES.
- ✓ Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque Mondiale.
- ✓ Convention 169 de l'OIT sur les peuples autochtones et tribaux.
- ✓ Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP).



Le CLIP est un droit de l'homme et une condition préalable à tout projet affectant les peuples autochtones.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CLIP

- ✓ Respect des droits humains et de la dignité.
- ✓ Acceptation volontaire, sans contrainte ni manipulation.
- ✓ Accès à une information complète, objective et compréhensible.
- ✓ Délai raisonnable pour la consultation et la décision.
- ✓ Décision collective selon les institutions et procédures propres des peuples autochtones.
- ✓ Transparence, bonne foi et responsabilité.
- ✓ Non-discrimination et égalité.
- ✓ Respect des cultures, langues et savoirs traditionnels.

LE PROCESSUS DU CLIP EN 10 ÉTAPES CLÉS

1

PRÉPARATION ET PLANIFICATION



- Identifier les peuples autochtones concernés.
- Définir les objectifs du projet et ses impacts potentiels.
- Élaborer un plan d'engagement des parties prenantes autochtones.
- Prévoir les ressources nécessaires au processus.

2

INFORMATION PRÉLIMINAIRE



- Fournir des informations générales sur le projet (nature, objectifs, localisation, durée, impacts possibles).
- Utiliser des langues locales et des supports adaptés (visuels, audio, maquettes).

3

CONSULTATION PRÉLIMINAIRE



- Organiser des réunions exploratoires pour écouter les préoccupations, attentes et suggestions.
- Identifier les représentants légitimes selon les structures coutumières.

4

FOURNITURE D'INFORMATIONS DÉTAILLÉES



- Partager toutes les informations pertinentes sur les impacts environnementaux, sociaux, économiques et culturels.
- Expliquer les alternatives possibles.
- Donner un délai suffisant pour l'étude et la réflexion.

5

CONSULTATIONS APPROFONDIES



- Tenir des consultations inclusives avec toutes les composantes de la communauté.
- Assurer la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables.

6

PRISE DE DÉCISION COLLECTIVE



- Les peuples autochtones délibèrent selon leurs propres procédures et institutions.
- La décision peut être : accord avec conditions, demande de modifications ou refus.

7

EXPRESSION DU CONSENTEMENT



- Le consentement est donné par écrit ou par tout autre moyen approprié convenu.
- Documenter les conditions et engagements mutuels.

9

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI PARTICIPATIF



- Mettre en œuvre le projet selon les engagements.
- Assurer la participation continue des peuples autochtones au suivi et à la gestion.

10

ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE



- Évaluer les impacts réels du projet et l'efficacité du processus CLIP.
- Tirer des leçons et améliorer les pratiques futures.

MÉTHODOLOGIE RECOMMANDÉE



APPROCHE PARTICIPATIVE

Placer les peuples autochtones au centre du processus.



APPROCHE CULTURELLEMENT ADAPTÉE

Respecter les valeurs, langues, coutumes et institutions.



COMMUNICATION ACCESSIBLE

Utiliser des supports visuels, la radio locale, des cartes, des théâtres participatifs, etc.



INCLUSION ET ÉQUITÉ

Assurer la participation des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables.



TRANSPARENCE ET TRAÇABILITÉ

Documenter toutes les étapes, décisions et engagements.



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Soutenir les communautés pour comprendre et participer efficacement.

OUTILS ET SUPPORTS PRATIQUES



Fiches d'information simplifiées



Cartes et plans participatifs



Guide de questions pour les consultations



Grille d'analyse des impacts



Registre des réunions et décisions



Modèle de procès-verbal de consentement



Plan d'engagement des parties prenantes



Mécanisme de gestion des plaintes

SUJETS TRÈS SENSIBLES

NECESSITANT UNE SENSIBILISATION PRIORITAIRE



Protection des terres, forêts et ressources naturelles



Exploitation des ressources minières et pétrolières



Déforestation et changement climatique



Santé, VIH/Sida et maladies émergentes



Violences basées sur le genre et protection des femmes



Éducation et transmission des savoirs traditionnels



Droits humains et non-discrimination



Paix, sécurité et prévention des conflits

À ÉVITER ABSOLUMENT

- ✗ Imposer des décisions sans consultation.
- ✗ Fournir des informations incomplètes ou trompeuses.
- ✗ Utiliser un langage technique incompréhensible.
- ✗ Diviser ou manipuler les communautés.
- ✗ Ignorer les femmes, les jeunes ou les groupes vulnérables.
- ✗ Commencer les travaux avant le consentement.
- ✗ Ne pas respecter les conditions convenues.



CONDITIONS DE RÉUSSITE

- ✓ Volonté réelle des promoteurs et autorités.
- ✓ Temps suffisant pour des consultations de qualité.
- ✓ Respect des institutions et leaders légitimes.
- ✓ Ressources financières et logistiques adaptées.
- ✓ Suivi régulier et redevabilité.
- ✓ Partenariats solides avec les organisations locales.



RAPPEL IMPORTANT

Le CLIP n'est pas une formalité, c'est un droit fondamental et une condition de durabilité des projets.
Sans CLIP, pas de légitimité, pas de paix, pas de développement durable.



Organisation pour
Le Développement
Et des Droits Humains
Au Congo

RESPECTER LES PEUPLES AUTOCHTONES,
C'EST INVESTIR DANS UN AVENIR JUSTE, DURABLE ET ÉQUITABLE.



ÉCOUTER
avec respect



CONSULTER
avec sincérité



AGIR
avec responsabilité



PROTÉGER
leurs droits



CONSTRUIRE
ensemble



POUR UN CONGO VERT,
INCLUSIF ET PROSPÈRE.
AGISSONS ENSEMBLE
MAINTENANT !



Organisation pour
Le Développement
Et des Droits Humains
Au Congo

GUIDE PRATIQUE DU SIG ET TÉLÉDÉTECTION

RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT

DANS LES ZONES SENSIBLES EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

INFORMER – ANALYSER – DÉCIDER – AGIR DURABLEMENT



ANTICIPER
les impacts



PROTÉGER
les ressources



OPTIMISER
les décisions



ASSURER
le suivi



PROMOUVOIR
la transparence



QU'EST-CE QUE LE SIG ?



Le SIG permet d'acquérir, gérer, analyser et représenter des données spatialisées pour comprendre les phénomènes et appuyer la prise de décision.

Le SIG (Système d'Information Géographique) et la Télédétection sont des outils puissants pour collecter, analyser et visualiser des données géospatiales afin d'éclairer la planification, la gestion et le suivi des projets dans les zones sensibles.

QU'EST-CE QUE LA TÉLÉDÉTECTION ?



La télédétection consiste à acquérir des informations sur la surface de la Terre à partir de capteurs embarqués (satellites, drones, avions).

LE PROCESSUS INTÉGRÉ SIG ET TÉLÉDÉTECTION EN 10 ÉTAPES CLÉS

1 DÉFINITION DES OBJECTIFS ET PLANIFICATION



- Définir le contexte du projet et les enjeux.
- Identifier les zones sensibles concernées.
- Définir les objectifs d'analyse spatiale.
- Élaborer le plan de travail (activités, délais, ressources, responsabilités).

2 COLLECTE DES DONNÉES



- Données de télédétection (satellites, drones).
- Données vectorielles et tabulaires (GPS, relevés).
- Données secondaires (cartes, rapports, statistiques).
- Métadonnées (date, source, résolution, précision).

3 PRÉTRAITEMENT DES DONNÉES SATELLITAIRES



- Correction radiométrique et atmosphérique.
- Géoréférencement et orthorectification.
- Mosaïquage et découpage de l'image.
- Vérification de la qualité des données.

4 INTÉGRATION ET GESTION DES DONNÉES DANS LE SIG



- Importation des données dans le SIG.
- Structuration de la base de données.
- Définition du système de coordonnées.
- Contrôle qualité et harmonisation.

5 ANALYSE SPATIALE ET TRAITEMENTS



- Classification d'occupation des sols.
- Analyse de changement (multi-temporelle).
- Analyse de proximité, buffers, overlay.
- Modélisation (pente, érosion, risque, habitat).

6 CARTOGRAPHIE ET PRODUCTION DE SORTIES



- Conception de cartes thématiques.
- Mise en page (légende, échelle, nord, sources).
- Production d'atlas, rapports et infographies.
- Exportation (PDF, images, webmaps).

7 INTERPRÉTATION ET AIDE À LA DÉCISION



- Interpréter les résultats avec les parties prenantes.
- Identifier les impacts et zones critiques.
- Formuler des options d'atténuation/optimisation.
- Appuyer la décision et la planification du projet.

8 SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET MONITORING



- Suivi de l'évolution des indicateurs clés.
- Détection des changements et tendances.
- Contrôle des mesures d'atténuation.
- Tableaux de bord et alertes.

9 PARTAGE, COMMUNICATION ET TRANSPARENCE



- Partage des données et cartes (web SIG).
- Communication adaptée aux communautés.
- Renforcement de la transparence et confiance.
- Diffusion des rapports et résultats.

10 ÉVALUATION ET AMÉLIORATION CONTINUE



- Évaluer la qualité des données et analyses.
- Tirer les leçons et améliorer les méthodes.
- Mettre à jour les données et outils.
- Capitaliser et documenter les bonnes pratiques.

OUTILS ET LOGICIELS RECOMMANDÉS



SIG Desktop

- QGIS (gratuit)
- ArcGIS Pro
- MapInfo Pro



Télédétection

- SNAP (ESA)
- ENVI
- Google Earth Engine



Collecte terrain

- GPS (Garmin)
- KoboCollect
- Survey123



Autres outils

- PostgreSQL/PostGIS
- R / Python
- Google Earth

SOURCES DE DONNÉES COURANTES

- Satellites optiques : Sentinel-2, Landsat 8/9, SPOT, PlanetScope
- Radar : Sentinel-1 (données tous temps)
- Modèles numériques : SRTM, ALOS DEM, ASTER DEM
- Données vectorielles : OpenStreetMap, BD Topo, données nationales
- Données socio-économiques : RGPH, enquêtes, rapports sectoriels



INDICATEURS SUIVIS DANS LES ZONES SENSIBLES



- Couverture forestière et déforestation
- Qualité des eaux et zones humides
- Érosion, glissements, risques naturels
- Biodiversité et habitats critiques
- Pressions anthropiques (routes, mines, agriculture)
- Émissions, pollutions et nuisances

MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE

PLANIFIER

Analyser le contexte, les objectifs et les besoins. Élaborer un plan de travail détaillé et un budget.

ACQUÉRIR

Collecter des données fiables, récentes et adaptées à l'échelle du projet.

TRAITER

Appliquer les corrections et préparer les données pour l'analyse.

ANALYSER

Réaliser les analyses spatiales pertinentes pour répondre aux objectifs.

VALORISER

Produire des cartes, rapports et visualisations clairs et compréhensibles.

DÉCIDER

Utiliser les résultats pour orienter les décisions et la planification.

SUIVRE & AMÉLIORER

Suivre les impacts, évaluer et améliorer les approches en continu.

BONNES PRATIQUES

- ✓ Impliquer les parties prenantes dès le début.
- ✓ Assurer la qualité et la traçabilité des données.
- ✓ Respecter la confidentialité et les droits locaux.
- ✓ Adapter les échelles et résolutions aux objectifs.
- ✓ Documenter chaque étape et les métadonnées.
- ✓ Renforcer les capacités locales en SIG et télédétection.



RISQUES ET PRÉCAUTIONS

- ✗ Données anciennes ou de mauvaise qualité.
- ✗ Mauvaise interprétation des images.
- ✗ Non-implication des communautés.
- ✗ Outils inadaptés ou absence de compétences.
- ✗ Manque de validation terrain.
- ✗ Non-respect des règles éthiques et légales.



CADRE LÉGAL ET RÉFÉRENTIEL

- Constitution du Congo (2015)
- Loi n° 33-2020 du 08 juillet 2020 – Code de l'Environnement
- Loi n° 3-2020 du 10 janvier 2020 – Développement durable
- Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale (NES)
- Directives nationales sur les EIES et PGES
- Droits des peuples autochtones (Déclaration ONU, OIT 169)



RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure connaissance du territoire et des enjeux.
- Réduction des risques environnementaux et sociaux.
- Décisions éclairées et gestion durable des ressources.
- Suivi efficace et reporting fiable.
- Participation active et bénéfices partagés.



LA DONNÉE SPATIALE
AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT
JUSTE, INCLUSIF ET DURABLE !



Organisation pour
Le Développement
Et des Droits Humains
Au Congo

NOTRE ENGAGEMENT

Écouter les peuples,
respecter leurs droits,
protéger nos territoires,
construire ensemble
un avenir durable.



CARTOGRAPHIONS AUJOURD'HUI, PROTÉGEONS L'AVENIR DE DEMAIN.



Organisation pour
Le Développement
Et des Droits Humains
Au Congo

GUIDE PRATIQUE DES ÉTUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES (EIES) EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

COMPRENDRE – ÉVALUER – PROTÉGER – AGIR DURABLEMENT



DÉFINITION

L'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) est un processus systématique qui permet d'identifier, d'évaluer et de gérer les impacts environnementaux et sociaux potentiels d'un projet avant sa mise en œuvre.



OBJECTIFS

- ✓ Prévenir et réduire les impacts négatifs sur l'environnement et les populations.
- ✓ Promouvoir le développement durable.
- ✓ Assurer la conformité à la législation environnementale congolaise.
- ✓ Renforcer la participation du public et la transparence.



CADRE LÉGAL ET INSTITUTIONNEL

- Constitution du 25 octobre 2015
- Loi n° 33-2020 du 08 juillet 2020 portant Code de l'Environnement
- Décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 fixant les règles et procédures de réalisation des EIES et des PGES
- Normes Environnementales et Sociales de la Banque Mondiale (NES)
- Principes de Rio et conventions internationales ratifiées par le Congo

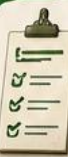


QUI EST CONCERNÉ ?

- ✓ Promoteurs de projets (publics ou privés)
- ✓ Institutions étatiques et collectivités locales
- ✓ Populations et communautés concernées
- ✓ Bureaux d'études agréés
- ✓ Organisations de la société civile
- ✓ Partenaires techniques et financiers



LE PROCESSUS DES ÉTUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES EN 10 ÉTAPES



CONTENU MINIMAL DU RAPPORT D'EIES

- Résumé non technique
- Description du projet
- Cadre juridique et institutionnel
- Description de l'environnement initial
- Identification et évaluation des impacts
- Analyse des alternatives
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)
- Consultations publiques
- Plan de suivi et surveillance
- Annexes et références



PRINCIPES CLÉS

- ✓ Prévention et précaution
- ✓ Participation et inclusion
- ✓ Transparence et bonne foi
- ✓ Équité et respect des droits humains
- ✓ Responsabilité et redevabilité



NIVEAUX D'IMPACTS

Niveau	Description	Exemples de projets
Faible	Impacts mineurs, facilement atténuables	Petites infrastructures locales
Modéré	Impacts moyens, nécessitant des mesures spécifiques	Routes, forages, aménagements agricoles
Élevé	Impacts importants et significatifs	Mines, barrages, industries lourdes
Très élevé	Impacts majeurs ou irréversibles	Grands projets industriels ou extractifs

OUTILS ET MÉTHODES RECOMMANDÉS



Cartographie et SIG



Enquêtes et entretiens



Inventaires écologiques



Matrice de Leopold



Analyse coûts-bénéfices



Indicateurs de suivi

BONNES PRATIQUES

- ✓ Impliquer tôt les communautés locales.
- ✓ Communiquer de manière claire et accessible.
- ✓ Respecter les savoirs et valeurs traditionnels.
- ✓ Assurer un partage équitable des bénéfices.
- ✓ Promouvoir la restauration et la compensation écologique.



À ÉVITER ABSOLUMENT

- ✗ Omettre des informations importantes
- ✗ Falsifier ou minimiser les impacts
- ✗ Exclure les populations concernées
- ✗ Ne pas mettre en œuvre le PGES
- ✗ Ne pas assurer le suivi environnemental



À RETENIR !

Une EIES bien réalisée, c'est un projet mieux conçu, accepté par les populations, respectueux de la nature et porteur d'un développement durable.



NOTRE ENGAGEMENT

Respecter la nature, protéger les populations, construire un avenir durable ensemble.



AGISSONS ENSEMBLE POUR UN CONGO VERT, JUSTE ET PROSPÈRE !



ODDHC

Organisation pour
Le Développement
Et des Droits Humains
Au Congo



Organisation pour
Le Développement
Et des Droits Humains
Au Congo

GUIDE PRATIQUE

SUR LE CONSENTEMENT LIBRE, INFORMÉ ET PRÉALABLE (CLIP)
RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT
AU SEIN DES POPULATIONS AUTOCHTONES EN RÉPUBLIQUE DU CONGO



RESPECTER LES DROITS – ÉCOUTER LES PEUPLES – CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR



M.EKO MBAKI
Ingénieur principal
des Eaux et Forêts,
Directeur départemental

NALA LOUZABOU
Ecogarde
expérimentée

René KEMBO
Étudiant finaliste,
passionné et curieux

Maman MBOU
Leader communautaire
engagée

Chef Patrice MBOMA
Chef coutumier
bantou

Chef Eugène MOKABI
Chef coutumier
autochtones

Bernard SATOU
Expert en gouvernance
faunique

Bonaventure MBAYA
Entrepreneur forestier
responsable et
transparent

Madame Claire ESSOU
Experte climat et
biodiversité

Monsieur Pigeon GREEN
Représentant de la
société KATA-MABAYA

LES ENFANTS DU VILLAGE CURIEUX ET TRÈS OBSERVANT



Lina MATALANAS

Carl BONGA

Darnel SAMI

LES NOUVEAUX AMIS



Viete MOPACHO
Spécialiste à la
protection de la faune

Evra SOUKA
Journaliste sur les questions
forestières et fauniques

Banni GOMA
Garde faunique,
chargé de la sécurité
du Parc

QU'EST-CE QUE LE CLIP ?

Le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) est un droit reconnu aux peuples autochtones. Il signifie que vous avez le droit d'être informés, consultés et d'accepter ou de refuser tout projet qui peut affecter vos terres, votre environnement, votre culture ou votre mode de vie.

Libre : sans pression
ni menace.

Informé : avec toutes
les informations
claires et compréhensibles.

Préalable : avant toute
décision ou début
des activités.



LE PROCESSUS DU CLIP EN 10 ÉTAPES

1. PRÉPARATION

Identifier les peuples autochtones concernés et comprendre leur contexte culturel, social et juridique.



2. INFORMATION

Fournir des informations complètes, claires, accessibles et dans la langue locale.



3. CONSULTATION

Organiser des réunions inclusives pour écouter les avis, préoccupations et suggestions.



4. DÉLIBÉRATION

Permettre aux communautés du temps pour discuter entre elles selon leurs propres procédures.



5. CONSENTEMENT OU REFUS

Obtenir le consentement libre ou accepter le refus sans conséquence négative.



6. ACCORD ÉCRIT

Formaliser les accords convenus dans un document compris et signé par toutes les parties.



7. MISE EN ŒUVRE RESPONSABLE

Mettre en œuvre le projet en respectant les accords et les droits des peuples autochtones.



8. SUIVI PARTICIPATIF

Suivre ensemble la mise en œuvre et évaluer les impacts.



9. GESTION DES PLAINTES

Mettre en place un mécanisme accessible et équitable pour traiter les plaintes.



10. ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE

Évaluer les résultats et améliorer en continu les pratiques.



PRINCIPES FONDAMENTAUX



- ✓ Respect des droits humains
- ✓ Bonne foi et transparence
- ✓ Participation pleine et effective
- ✓ Égalité et non-discrimination
- ✓ Responsabilité et redevabilité
- ✓ Protection des cultures et savoirs traditionnels

JEUX – QUIZ

1. Le CLIP est :

- Une permission donnée par le gouvernement
- Un droit des peuples autochtones
- Une simple réunion d'information

2. Le CLIP doit être obtenu :

- Après le début du projet
- Avant toute décision ou activité
- Seulement si le projet est financier

3. Le consentement peut être :

- Seulement verbal
- Libre ou refusé sans conséquence
- Obligatoire

4. Qui doit recevoir les informations ?

- Seulement les chefs traditionnels
- Toute la communauté concernée
- Seulement les femmes

5. L'une des étapes du CLIP est :

- L'imposition du projet
- La consultation inclusive
- Le secret des informations



GLOSSAIRE ILLUSTRÉ



Peuples autochtones : Premiers habitants d'un territoire qui ont leurs propres cultures, langues et traditions.



Terres ancestrales : Territoires traditionnellement occupés, utilisés ou gérés par les peuples autochtones.



Impact : Effet positif ou négatif d'un projet sur les personnes, la culture ou l'environnement.



Consentement : Accord donné librement après avoir compris toutes les informations.

À RETENIR !



Le CLIP n'est pas une formalité, c'est un droit sacré.



Sans CLIP, pas de projet juste et durable.



Respecter le CLIP, c'est respecter les peuples et la nature.



Ensemble, construisons un développement inclusif, équitable et durable.

**RESPECTONS LES PEUPLES AUTOCHTONES,
PROTÉGEONS LEURS DROITS,
PRÉSERVONS NOTRE FORÊT ET NOTRE AVENIR !**

ENSEMBLE, AGISSONS POUR UN CONGO JUSTE, UN CONGO VERT ET SOLIDAIRE.



Respecter
les droits



Écouter
activement



Agir en toute
transparence



Protéger la nature
et la faune



Valoriser les cultures
et savoirs



Travailler ensemble
pour le changement

Organisation pour
Le Développement
Et des Droits Humains
Au Congo